
Présidence : Suisse

989^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 13 mars 2014

Ouverture : 9 h 35
Suspension : 12 h 30
Reprise : 15 h 05
Clôture : 17 h 40

2. Président : Ambassadeur T. Greminger

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU MINISTRE DE LA
RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'AFGHANISTAN
CHARGÉ DE LA LUTTE CONTRE LES
STUPÉFIANTS, S. E. M. MOBAREZ RASHIDI

Président, Ministre de la République islamique d'Afghanistan chargé de la lutte contre les stupéfiants (PC.DEL/264/14), Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/269/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/265/14), Fédération de Russie (PC.DEL/291/14), Canada (PC.DEL/267/14 OSCE+), Tadjikistan (PC.DEL/280/14 OSCE+), Turquie (PC.DEL/272/14), Turkménistan, Norvège (PC.DEL/296/14), Azerbaïdjan, Kazakhstan

Point 2 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU DIRECTEUR DU BUREAU DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME**

Président, Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi qu'Andorre, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/270/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/275/14), Fédération de Russie (PC.DEL/292/14), Norvège (PC.DEL/297/14), Ukraine (PC.DEL/285/14 OSCE+), Canada (PC.DEL/268/14 OSCE+), Turquie (PC.DEL/274/14), Islande (également au nom du Liechtenstein) (PC.DEL/286/14 OSCE+), Serbie (PC.DEL/289/14 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/295/14 OSCE+), Biélorussie (PC.DEL/300/14 OSCE+), ex-République yougoslave de Macédoine (annexe 1), Autriche, Saint-Siège, Slovénie

Point 3 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

Annonce de la distribution du rapport sur les activités du Président en exercice (CIO.GAL/40/14) : Président

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

Annonce de la distribution du rapport du Secrétaire général (SEC.GAL/35/14/Corr.1 OSCE+) : Directeur du Bureau du contrôle interne

Point 5 de l'ordre du jour : **UKRAINE**

Président, Envoyé personnel du Président en exercice pour l'Ukraine, Haute Commissaire pour les minorités nationales, Représentante pour la liberté des médias, Secrétaire général, Ukraine (PC.DEL/284/14 OSCE+), Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que la Géorgie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/271/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/278/14), Canada (PC.DEL/273/14 OSCE+), Royaume-Uni (PC.DEL/288/14 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/293/14), Géorgie (PC.DEL/294/14 OSCE+), Norvège (PC.DEL/298/14), Allemagne, Turquie, Biélorussie, Moldavie (PC.DEL/287/14), France, Pologne

Motion d'ordre : États-Unis d'Amérique, Président

Droit de réponse : Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/277/14)

Point 6 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 7 de l'ordre du jour : DÉCISION RELATIVE AUX DATES DE LA RÉUNION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1114 (PC.DEC/1114) relative aux dates de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 8 de l'ordre du jour : DÉCISION RELATIVE AUX THÈMES POUR LA DEUXIÈME PARTIE DE LA RÉUNION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1115 (PC.DEC/1115) relative aux thèmes pour la deuxième partie de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 9 de l'ordre du jour : DÉCISION RELATIVE AU THÈME ET AUX DATES DU SÉMINAIRE DE VARSOVIE SUR LA DIMENSION HUMAINE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1116 (PC.DEC/1116) relative au thème et aux dates du Séminaire de Varsovie sur la dimension humaine ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Fédération de Russie (annexe 2), États-Unis d'Amérique (annexe 3), Norvège, Canada, Grèce-Union européenne (PC.DEL/299/14)

Point 10 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Adieux à la Représentante permanente du Kirghizistan, l'Ambassadrice L. Imanalieva* : Président, Kirghizistan
- b) *Élections à mi-mandat aux États-Unis d'Amérique, prévues le 4 novembre 2014* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/276/14)

- c) *Dixième anniversaire des attentats terroristes perpétrés à Madrid
le 11 mars 2004 : Espagne*

4. Prochaine séance :

À annoncer



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/989
13 March 2014
Annex 1

FRENCH
Original: ENGLISH

989^e séance plénière

Journal n° 989 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE

Merci, Monsieur le Président.

Nous avons souscrit à la déclaration de l'UE, mais je souhaiterais vous faire part de quelques réflexions au nom de mon pays.

Je tiens à m'associer à d'autres pour souhaiter chaleureusement la bienvenue au Directeur du BIDDH et le remercier de son rapport très complet.

Alors que l'Ambassadeur Lenarcic est en train de clore un nouveau chapitre fructueux de sa carrière, je voudrais lui rendre hommage pour son institution diligente et productive dans le domaine de la promotion et de la préservation des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que des valeurs et des principes démocratiques dans l'espace de l'OSCE.

Votre approche constructive dans la conduite des affaires du BIDDH, jointe à votre compétence et à votre intégrité, laissera une marque indélébile dans cette institution au cours des années à venir.

Vous avez donné plus de poids et de visibilité aux activités de cette éminente institution et nous vous sommes très reconnaissants de votre coopération.

Une des tâches dont vous devez encore vous acquitter est liée à l'activité phare du BIDDH, à savoir l'observation des élections. Des observateurs du BIDDH suivront les élections présidentielles et les élections parlementaires anticipées en Macédoine.

J'ai déjà annoncé les élections présidentielles nationales et saisis cette occasion pour faire savoir au Conseil permanent que, la semaine dernière, le Président de l'Assemblée de la République de Macédoine, S. E. M. Trajko Veljanovski, a fait savoir que des élections parlementaires anticipées auront lieu le 27 avril 2014, après le premier tour des élections présidentielles du 13 avril.

Cette annonce a fait suite à la décision des représentants élus de dissoudre collectivement l'Assemblée nationale macédonienne.

Le BIDDH a déjà déployé sa mission d'observation des élections, mais compte tenu des engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE qui sont énoncés dans le Document de Copenhague 1990 et dans la Déclaration d'Istanbul 1999, je souhaiterais inviter à nouveau l'Assemblée parlementaire et les États participants de l'OSCE à déployer des observateurs pour ces élections.

La République de Macédoine réaffirme qu'elle est prête à accueillir une mission d'observation et à conduire à nouveau des élections conformes aux engagements et aux normes électorales de l'OSCE.

M. Lenarcic, vous avez pris vos fonctions et vous les quittez en des moments difficiles pour notre organisation et notre sécurité collective.

À la fin de ma déclaration et aussi de votre mandat productif, permettez-moi de vous souhaiter plein succès pour l'avenir et de vous remercier de votre coopération dans le passé. Je puis vous assurer que nous continuerons à collaborer de bonne foi avec votre successeur.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous demanderais de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/989
13 March 2014
Annex 2

FRENCH
Original: RUSSIAN

989^e séance plénière
Journal n° 989 du CP, point 9 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Tout en nous associant au consensus au sujet des décisions du Conseil permanent sur les manifestations de l'OSCE relatives à la dimension humaine, nous tenons à faire la déclaration suivante :

Nous apprécions les efforts déployés par la Présidence suisse pour rechercher, dans les activités de l'OSCE relatives à la dimension humaine, un équilibre qui tienne compte des intérêts des différents États.

Il est réconfortant de noter que des sujets aussi importants que les droits des minorités nationales et la protection des femmes et des enfants contre la violence seront traités dans le cadre de séances spéciales de la réunion d'examen de Varsovie.

Nous comptons que les divers aspects des restrictions et des responsabilités dans l'affirmation des droits et des libertés ainsi que de l'inviolabilité de la vie privée seront traités à la deuxième réunion supplémentaire de l'OSCE sur la liberté d'expression.

Nous présumons que la question du respect des droits sociaux et économiques de l'homme figurera dûment à l'ordre du jour de la troisième réunion supplémentaire.

Nous constatons avec regret que le programme des manifestations relatives à la dimension humaine fait l'impasse cette année sur d'autres problèmes qui ne sont pas moins importants dans l'espace de l'OSCE, à savoir la lutte contre le racisme, le nationalisme agressif et le néonazisme, la protection de la vie privée, l'observation des élections et la liberté de circulation. Nous espérons cependant qu'on accordera toute l'attention voulue à ces problèmes lors des manifestations relatives à la dimension humaine et à la réunion d'examen de Varsovie.

Nous comptons que la Présidence suisse reprendra dès que possible les travaux visant à optimiser les activités liées à la dimension humaine.

Nous demandons que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/989
13 March 2014
Annex 3

FRENCH
Original: ENGLISH

989^e séance plénière

Journal n° 989 du CP, point 9 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Chaque fois que nous en avons eu l'occasion, nous avons souligné que la série de réunions sur la dimension humaine ne fait guère de place aux libertés fondamentales et que nous préférerions que l'on y accorde davantage d'attention eu égard aux difficultés auxquelles la société civile, et notamment les défenseurs des droits de l'homme, sont confrontés quotidiennement dans un grand nombre d'États participants.

Les États-Unis d'Amérique tiennent à exprimer leur gratitude à la Présidence suisse pour sa détermination à faire en sorte que les libertés fondamentales bénéficient d'une priorité appropriée dans le calendrier de la Réunion de Varsovie de 2014 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. Chaque délégation souhaiterait bien entendu que ses priorités soient davantage prises en considération dans nos travaux sur la dimension humaine. Ainsi, nous préférerions pour notre part que l'on consacre une journée aux questions de genre, étant donné que c'est le dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de l'OSCE pour la parité des sexes, et une séance, au lieu d'une journée entière, à la violence contre les femmes et les enfants.

Nous demandons que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1114
13 March 2014

FRENCH
Original: ENGLISH

989^e séance plénière
Journal n° 989 du CP, point 7 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1114
DATES DE LA RÉUNION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES
ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision n° 476 (PC.DEC/476) du 23 mai 2002 relative aux modalités des réunions de l'OSCE sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine,

Décide que la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine se tiendra à Varsovie du 22 septembre au 3 octobre 2014.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1115
13 March 2014

FRENCH
Original: ENGLISH

989^e séance plénière
Journal n° 989 du CP, point 8 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1115
THÈMES POUR LA DEUXIÈME PARTIE DE LA RÉUNION
SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS
CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision n° 476 (PC.DEC/476) du 23 mai 2002 relative aux modalités des réunions de l'OSCE sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine,

Décide de retenir, pour la deuxième partie de la Réunion de 2014 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, les thèmes suivants : « Droits des migrants », « Droits des personnes appartenant à des minorités nationales » et « Violence contre les femmes et les enfants ».



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1116
13 March 2014

FRENCH
Original: ENGLISH

989^e séance plénière
Journal n° 989 du CP, point 9 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1116
THÈME ET DATES DU SÉMINAIRE DE VARSOVIE
SUR LA DIMENSION HUMAINE

Le Conseil permanent,

Ayant examiné les résultats de la Réunion de 2013 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine,

Décide que le Séminaire sur la dimension humaine se tiendra à Varsovie du 12 au 14 mai 2014 et sera consacré au thème suivant : « Amélioration de l'efficacité de l'OSCE grâce au resserrement de sa coopération avec les organisations régionales et internationales compétentes » ;

Charge le BIDDH d'élaborer l'ordre du jour et les modalités du Séminaire.